



FICHE D'ADHESION AU FSE

LYCEE HENRI MECK

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E.) est une association à but non lucratif, gérée par un bureau composé de lycéens et d'étudiants ainsi que d'adultes bénévoles.

Les familles cotisent volontairement. Le montant de la cotisation annuelle pour **le lycée s'élève à 10 € par lycéen(ne) ou étudiant(e)** à payer par chèque libellé au nom du F.S.E. Lycée Henri Meck. **Merci d'établir un chèque unique par famille (et uniquement concernant les enfants ou étudiants(es) scolarisés au lycée Henri Meck) avec mentionné au dos, NOM et PRENOM de(s) l'élève(s) ou étudiant(e) + la classe de l'année en cours ou l'établissement d'origine (pour une première inscription au lycée Henri Meck).**

L'argent de l'adhésion permet l'amélioration de la vie quotidienne des élèves ou étudiants (aménagement du foyer des élèves et étudiants, achat de matériel pour les clubs existants, organisation de concours primés, mise en place de clubs, etc...) mais aussi d'offrir aux familles certaines prestations liées aux activités du lycée :

→ Assurance des élèves ou étudiants pour les activités non obligatoires, notamment les sorties éducatives (attention, cette assurance ne dispense pas les familles ou l'étudiant(e) de souscrire un contrat de responsabilité civile).

→ Caisse de solidarité, notamment participation aux campagnes nationales pour les œuvres, de façon à supprimer tout appel à la générosité des familles en cours d'année.

→ Participation aux frais de déplacement d'élèves ou étudiants qualifiés pour les Championnats de France (cross, triathlon, basket,...).

→ Participation financière aux voyages scolaires avec nuitée(s)...

En cas de départ du lycée avant la fin de l'année scolaire en cours, le remboursement se fera à la demande écrite des responsables légaux de l'élève ou de l'étudiant(e).

Toute famille n'ayant pas cotisé au F.S.E. ne pourra prétendre bénéficier des différents avantages offerts.